



Pour des établissements public, laïque et gratuit d'enseignement agricole



Atelier N°1

Des établissements accueillants, fonctionnels et démocratiques

Pour la CGT le combat entre les systèmes d'enseignement public et privé a évolué, hier situé sur le terrain de la laïcité stricte opposant l'Etat à l'Eglise et désormais principalement engagé entre la République et le Patronat.

Aujourd'hui, la part de l'enseignement privé sous contrat est, que ce soit en Occitanie ou dans le reste de la France, particulièrement important.

Pour la CGT, il faut que ces établissements rejoignent le Service public et donc soient nationalisés.

Des opportunités existent montrant que cela est possible. Cela a été le cas sur l'académie de Nantes.

En Occitanie, la part importante d'établissements laïques, souvent gérés par des collectivités locales, et les perspectives d'ouvertures, doivent permettre d'envisager un tel travail."

Des établissements agricoles privés qui redeviennent Public C'est possible !

Devant les inégalités constatées en matière d'infrastructures, nous rappelons la nécessité d'un pilotage national avec une péréquation pour une remise à niveau et aux normes des locaux et des équipements (notamment concernant aux personnes handicapées), afin d'éviter les disparités entre établissements et des dérives clientélistes. L'Etat et les Collectivités Régionales doivent assumer leurs prérogatives en termes de financement.

Des EPLFPA acteur de la démocratie

On ne peut revendiquer pédagogiquement l'apprentissage de la citoyenneté et mettre en place des bureaucraties hiérarchiques « déconcentrées » dans l'administration.

Toutes les « réformes » actuelles vont dans le sens du renforcement des pouvoirs locaux et de l'individualisation des rapports hiérarchiques.

Pour une véritable démocratisation du fonctionnement des établissements d'enseignement la CGT agri propose :

Une modification des pouvoirs des Conseils d'Administration

- Exclusion des prérogatives du CA concernant la gestion des personnels.
- Moyens significatifs attribués aux élus (droit à une heure d'information prise sur le temps de travail avant et après chaque C.A ,de la publicité obligatoire du bulletin de compte rendu, de moyens d'information et de réunion pour les apprenants...)

La réactivation des Commissions Permanentes (selon le décret de 1989 sur les E.P.L)

L'extension des attributions du Conseil de la Vie Lycéenne

De Comité d'Hygiène et Sécurité E.A.P

Compétent sur tous les agents quel que soit leur statut ou cadre d'emploi .

L'application et le renforcement des droits syndicaux :

Locaux, droit d'accès à l'information, obligation de rencontres statutaires entre la direction et les sections syndicales.

Le renforcement des droits des élus dans les différentes instances : droit de saisine,

La reconnaissance du droit d'organisation syndicale des apprenants.

Assises de l'enseignement agricole en Occitanie

L'Établissement acteur du territoire par le maintien de tous les sites

Pour assurer la démocratisation, il est souhaitable que les établissements aient une dimension raisonnable, La CGT Agri réaffirme son opposition aux méga-établissements, notamment les EPL départementaux. Nous proposons une limite maximum de 6 centres constitutifs par EPLEFPA. La tendance actuelle au regroupement des établissements avec des directeurs aux pouvoirs renforcés doit être combattue par le maintien de tous les sites avec des moyens conséquents, justifiés et contrôlés : chaque site doit disposer d'un budget clair et discuté (amendé) par une instance locale démocratique.

Pas de mal bouffe à la cantines

Dans L'EAP les cantines doivent/devraient être des lieux exemplaires sur la qualité des produits issus de l'agroécologie et d'agricultures paysannes. Pour cela il faut une réelle volonté de changer de système de production et arrêter les politiques successives d'austérité qui grèvent les budgets. L'argent public dépensé pour une nourriture qui respecte les hommes et la nature serait sans doute une politique agricole des plus efficace et doit conduire à une logique de gratuité dans les cantines.

Des cantines pour le plaisir de manger, participer au développement de l'agroécologie et du territoire.



Atelier N°1

Des ingénieurs et des techniciens pour assurer le développement et

La CGT considère que la présence d'ingénieurs et de techniciens dans les établissements de l'EAP ne peut se faire qu'en permettant une réelle valorisation de leur métier et de leur statut. La reconnaissance d'un tiers-temps statutaire sur le modèle de celui appliqué pour les professeurs d'ESC, permettrait de concilier enseignement et ingénierie dans l'emploi du temps des IAE et IGREF. Ces missions pourraient porter sur le développement du rôle des LEGTA et LPA dans l'expérimentation et la promotion d'alternatives agricoles. Un rôle de conseil dans les exploitations et ateliers agricoles Un système de détachement (à la demande des ingénieurs intéressés) dans le corps unique des professeurs de l'EAP doit être envisagé.

Pour des établissements à taille humaine, bienveillants et respectueux des hommes la CGT agri revendique :

Pour le bien être des apprenants :

Le développement des groupes " accueil écoute relais" destiné au suivi des élèves. Ceci nécessite la tenue de plusieurs réunions annuelles auxquelles sont invitées à participer des psychologues.

La création de postes d'assistante sociale (un par établissement), de médecine scolaire, d'infirmière et bien entendu la prise en compte du rôle éducatif des personnels ATOS.

Pour les personnels de restauration

la prise en compte du rôle éducatif des agents de la restauration Scolaire

L'amélioration des conditions de travail et de la durée du travail respectant la santé et la dignité des personnels de la restauration scolaire la titularisation de tous les personnels et le remplacement du personnel .

Le livre noir de l'enseignement agricole en Occitanie

Nous, syndicalistes engagés au sein de la CGT et à l'écoute de tous les salariés, nous observons de nombreux exemples de dysfonctionnements managériaux dans les EPLFPA d'Occitanie.

(Comité « d'experts », constitué sans aucune base légale, pressions sur des personnels élus au CA, erreurs administratives aux conséquences graves...)

Au delà des cas individuels des questions demeurent sur le système qui entraîne cette brutalité, l'aveuglement et la surdité de l'administration. Ces agissements trempés dans la banalité du mal sont contraires aux valeurs de la république et donnent un exemple déplorable pour les apprenants. Suivant les conseils de Monsieur Henri Nallet nous demandons expressément à Madame la présidente de la région Occitanie de prendre des mesures permettant le retour de la démocratie dans les

Témoignages



Un élu en CA d'un EPL de la région.

De nombreux agents n'osaient pas parler par peur alors que notre objectif est de construire dans le respect des uns et des autres. L'amélioration de vos conditions de travail

Un agent administratif de la région.

Je travaille depuis plus de 20 ans dans un EPLFPA de la région Occitanie. Victime d'un très grave accident domestique. Je ne recevrais de la part de l'administration que des feuilles de paye à 0€ et ce durant des mois. Pourtant des solutions permettant un 1/2 traitement existent

Un autre élu en CA d'un EPL de la région.

La feuille de route est essentiellement comptable !! Les mandats de paiement sont effectués selon les clés de répartition du protocole entre centres.. ce qui accroît considérablement le travail des personnels comptables). La pédagogie et le bien-être des apprenants (lycéens, stagiaires de la formation professionnelle et apprentis) ne sont absolument pas la priorité..



L'EPLFPA de Nîmes condamné pour licenciement sans cause réelle et sérieuse

PAR CES MOTIFS : Le Bureau de Jugement, statuant publiquement, par décision contradictoire, après en avoir délibéré conformément à la loi, en premier ressort, Dit et juge que le licenciement de M. X est sans cause réelle et sérieuse et par conséquent, condamne l'EPLFPA de Nîmes Rodilhan à payer à M. X les sommes

Le livre Vert de l'enseignement agricole en Occitanie

La CGT Agri demande la mise en place d'expérimentations sur le principe d'une direction collégiale :

Selon l'importance du site, un collège de plusieurs membres, élu pour 3 ans renouvelable une fois parmi les personnels, est collectivement responsable des prérogatives de direction dans le cadre fixé par le pilotage national.

La CGT Agri demande :

Que les lettres de mission des directeurs soient rendu publique auprès des administrateurs des EPLFPA, en charge de la définition des orientations de l'établissement.

Un syndicaliste d'Occitanie

C'est donc un système qui convient de dénoncer, des sociologues parlent de capitalisme paradoxant, système qui rendrait FOU ! Pour nous syndicaliste c'est juste le capitalisme qui est FOU. A l'échelle de l'établissement, le bon sens des 2 personnes licenciées et le collègue en arrêt maladie si ils avaient été écoutés comme les experts qu'ils sont de leur travail auraient évité ce gâchis. A ce désastre humain, ces bouts de vies brisées s'ajoutent des sommes qui auraient pu être utilisées pour le bien de la société et de l'EPLFPA.

FERC-CGT : <https://www.ferc> FERC@CGT.FR
CGT Agri : <https://www.syac-cgt.org>
syac.cgt@agriculture.gouv.fr



Apprentissage : Poker menteur, sirènes, un roi et deux valets!

Pour un statut de droit public de l'enseignant par alternance.

Le discours de ces dernières années qui érige un système : l'apprentissage en remède miracle face aux difficultés de la jeunesse cache en réalité concernant la situation des personnels une multitude de statuts, de conventions collectives, ou d'absences de textes réglementaires. Ce contexte pourrait être une voie royale à un dumping social que nous combattons. Ainsi dans la région Occitanie les obligations de services et les conditions de travail sont excréments variables d'un CFA agricole à l'autre

Au regard de cet état de fait objectivement inacceptable, tant au niveau des situations individuelles des enseignants et des formateurs que du sérieux et de l'image même du système de l'apprentissage, il faut aller vers un statut de droit public de l'enseignant par alternance.

**GIP
attention
Danger!**

◇ L'apprentissage, voie de formation initiale par alternance de l'Enseignement Agricole Public, est censé répondre à une demande des jeunes que le système scolaire laisse sans perspective...

Les jeunes et les familles ont-ils le choix ?

◇ En Occitanie : le CREFOP (Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle) étudie et décide de la carte des formations. Pour la rentrée 2017, le constat est sans appel :

- ◇ ➤ 20 ouvertures de sections sous statut scolaire
- ◇ ➤ 128 ouvertures de sections en apprentissage dont 75 en Bac et infra-bac

◇ 30 % des demandes d'ouvertures sous statut scolaire, pour une bonne part dans les lycées privés, sont acceptées pour 60 % en apprentissage. Cela dénote une volonté politique

La question n'est pas POUR ou CONTRE mais quelle voie choisir ?

Les jeunes soucieux de leur avenir trouvent dans le contrat d'apprentissage salarié un moyen de se réconcilier avec l'école en apprenant un métier. Pour certains la rémunération même faible permettra d'aider les familles, d'accéder à une autonomie financière ou pour d'autres elle sera utilisée pour intégrer des modes de consommation que leur situation familiale modeste ne leur permettent pas. Enfin l'expérience acquise durant les années de formation en alternance est sans doute un plus mais encore faut il trouver un employeur.

Les deux voies majeures pour les jeunes qui s'orientent vers la voie professionnelle : le lycée professionnel, sous statut scolaire, et l'apprentissage, en centre de formation d'apprentis doivent coexister pour le bien de tous .